

Québec, le 5 juillet 2011

Monsieur Denis Dumas
Président
Regroupement des entrepreneurs et
des camionneurs indépendants du Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 600
Québec (Québec) G1R 2B5

Monsieur le Président,

J'aimerais vous informer que, le 10 juin dernier, l'Assemblée nationale du Québec procédait à l'adoption du projet de *Loi favorisant la sécurité en matière de transport scolaire et un meilleur encadrement du courtage en services de camionnage en vrac* (projet de loi n° 3). Par ce geste, le gouvernement confirmait son intention de donner suite à son engagement concernant l'élimination des irritants au sein de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac.

À ce titre, je vous remercie personnellement pour votre contribution aux travaux de la Table de concertation de l'industrie du courtage en services de camionnage en vrac. Votre participation a été essentielle afin de permettre de procéder équitablement envers l'ensemble des intervenants et surtout de s'assurer que les modifications proposées reflètent la volonté de l'industrie tout en répondant aux attentes du gouvernement.

D'ici quelques semaines, le Ministère proposera, tel qu'il a été convenu, et afin de compléter l'exercice concernant l'élimination des irritants, les modifications nécessaires au Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac et à la clause d'embauche concernant le transport des matières en vrac incluse au Cahier des charges et devis généraux – Infrastructures routières – construction et réparation du ministère des Transports du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



SAM HAMAD